

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 68/2026

OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE SPORT
PASSION 2026 - COMMUNES D'ACCUEIL DES SITES D'ACTIVITES

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine en vigueur (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 du 16 avril 2026 portant
délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine organise l'édition
2026 de son dispositif d'initiation sportive intitulé « Sport Passion », pour la période allant du 6
juillet au 21 août 2026, sur les sites de Montereau-sur-le-Jard, Boissise-le-Roi et Melun ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de ce dispositif, les communes de Montereau-sur-Jard, de
Boissise-le-Roi et de Melun mettent, gratuitement, à la disposition de l'Agglomération, leurs
équipements municipaux, matériels, locaux et, s'il y a lieu, leur personnel, pour l'organisation
et le fonctionnement des stages multisports, et, notamment, l'accueil de l'ensemble des
stagiaires du dispositif Sport Passion ;

CONSIDERANT, à cet effet, qu'une convention de partenariat est conclue avec chaque
commune précitée et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour fixer les
conditions et les modalités d'organisation desdits stages multisports ;

DÉCIDE

Article unique : **DE SIGNER**, ou son représentant, les conventions de partenariat
suivantes, dans le cadre du dispositif Sport Passion 2026 (projets ci-annexés), ainsi que, tous les
documents nécessaires à l'exécution de la présente décision :

- Convention de partenariat Sport Passion 2026 entre la Commune de Boissise-le-Roi et
la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine,
- Convention de partenariat tripartite Sport Passion 2026 entre la Commune de
Montereau-sur-le-Jard, le Syndicat Intercommunal scolaire de Voisenon/Montereau-sur-le-
Jard et la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine,
- Convention de partenariat Sport Passion 2026 entre la Commune de Melun et la
Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 08/06/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260608-64254-CC-1-1

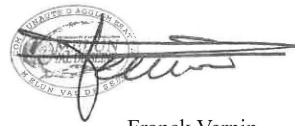
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication ou notification : 9 juin 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN" and "MELUN, VAL DE SEINE".

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.